

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Dominique PERRAGUIN

Ordre du jour :

- **Intervention Nature 18 (objectif climat 2030)**
- **Retour sur la visite du Trésorier du 05 novembre**
- **Convention contrôle poteaux incendie (DECI)**
- **Organisation temps de travail**
- **Convention SBPA**
- **Programme voirie 2022**
- **Actualisation des tarifs « API Restauration »2022**
- **Prise en charges des dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2022**
- **Décisions budgétaires modificatives**
- **Logement de Bourgneuf**
- **Questions diverses**

• **Présents** : Gilles BENOIT, Claudine CHEMIERE, Yolaine LAUGERAT, Angélique HUET, Ludovic MAHÉ, Régis MENNESSIER, Pascal RENARD, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Sébastien CHABOT, Françoise JACQUET, Dominique PERRAGUIN, Marie CALURAUD, Germaine DE BENGNY, Marie-Alvina SKURA

• **Absents** :

- **Absents avec pouvoir** : Astrid COTTÉ pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Chrystèl GOND pouvoir à Marie CALURAUD
Anita GUINARD-AKRETCHÉ pouvoir à Claudine CHEMIERE
Denis PEAUDECERF pouvoir à Ludovic MAHÉ
Olivier DE BRIE pouvoir à Gilles BENOIT

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Marie-Alvina SKURA arrivée à 19h35

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 04 novembre 2021

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Intervention Nature 18 (objectif climat 2030)**

Présentation et mise à jour par Lucie JAMET du bilan des actions mises en place dans la Commune depuis 2 ans au titre du projet Objectif Climat 2030.

➤ **Retour sur la visite du Trésorier du 05 novembre**

Monsieur le Maire présente le document de valorisation financière et fiscale 2020 de la Commune que Monsieur Ludovic BEZET, Inspecteur Principal de la Trésorerie des Aix d'Angillon, nous a remis lors de sa venue le 5 novembre dernier.

➤ **Convention contrôle poteaux incendie (DECI)**

Monsieur le Maire nous fait part de l'arrêt du contrôle des poteaux incendie par le SDIS et donc de la nécessité de confier cette mission à une autre société. Il s'agit de contrôler le débit des 27 poteaux présents sur la Commune et d'en assurer l'entretien. Ce contrôle est à effectuer tous les 3 ans, le prochain sera à réaliser courant 2022.

La société SAUR nous a proposé une convention pour cette prestation, convention pour une année renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention

➤ **Organisation temps de travail**

La réglementation du temps de travail des collectivités territoriales impose une durée annuelle de 1 607 heures soit 35 heures par semaine.

Cette règle est déjà appliquée dans la Commune depuis 2001, il faut en revoir la délibération.

➤ **Convention SBPA**

Renouvellement de la convention pour 2022

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le renouvellement de la convention avec la Société Berrichonne de Protection des animaux (SBPA) dont elle donne lecture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la convention avec la SBPA
- Autorise le Maire à signer la convention
- S'engage à verser la redevance de 0,45 € x 1593 habitants soit **716,85 €**
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022

➤ **Programme voirie 2022**

Monsieur le Maire présente le programme des travaux de voirie pour 2022, celui-ci fait suite à la réunion de la commission voirie, les principaux travaux envisagés concernent :

- la rue des Plantes
- le chemin des Puets
- la rue des Terres Rouges
- la route de Dame
- l'intersection de la rue des Chaumes et de la route de Berry-Bouy

➤ **Actualisation des tarifs « API Restauration »2022**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le réajustement des tarifs proposés par API, applicable au 1^{er} janvier 2022 :

Pourcentage d'augmentation = 0.84 % ce qui représente 0,032 € TTC d'augmentation pour le repas.

Prestation	Ancien tarif		Nouveau tarif		
	HT	TTC	HT	Taux TVA	TTC
Repas scolaire	3,700 €	3,904 €	3,731 €	5,5 %	3,936 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les nouveaux tarifs proposés par API au 1^{er} janvier 2022

- **Repas cantine** : tarif facturé aux familles

Au regard de la proposition du fournisseur en restauration scolaire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix du repas scolaire facturé aux familles et qui est de 3,95€.

➤ **Prise en charges des dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2022**

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, section d'investissement, à savoir :

Chapitre 20 : BP 2021 :	49 500,00 €	25% =	12 375,00 €
Chapitre 21 : BP 2021 :	268 700,00 €	25% =	67 175,00 €
Chapitre 23 : BP 2021 :	394 950,00 €	25% =	98 737,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les propositions exposées

➤ **Décisions budgétaires modificatives depuis le chapitre dépenses imprévues**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget

Section investissement afin de régler des factures sur des chapitres pour lesquels les fonds sont insuffisants.

(Détail tableau joint)

Dépenses chapitre 204 compte 2041582	1 500,00 €
Dépenses chapitre 23 compte 238	3 500,00 €
Dépenses chapitre 020 compte 020	- 5 000,00 €

Section fonctionnement afin d'honorer les paie du mois de décembre ainsi que les cotisations sur un chapitres pour lequel les fonds sont insuffisants.

(Détail tableau joint)

Dépenses chapitre 012 compte 6336	1 000,00 €
Dépenses chapitre 012 compte 6411	4 000,00 €
Dépenses chapitre 022 compte 022	- 5 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les propositions exposées

➤ **Logement de Bourgneuf**

Suite à quelques désagréments lors de l’emménagement, Monsieur le Maire propose de faire un geste et d’accorder une remise de 15 jours sur un prochain loyer

C’est-à-dire montant du loyer 650,00 €, donc une remise de 325,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité :

- Accepte la proposition exposée
- Autorise le Maire à faire les démarches en ce sens

➤ **Questions diverses.**

- Inauguration de la rue de la Mairie le 27 janvier à 11h
 - Le samedi 11 décembre à 11h invitation à une rencontre entre les membres du Conseil municipal et l’ensemble des agents communaux
 - Suite à des incivilités sur le parc d’activités de Bourgneuf, il est décidé la plantation d’arbres en remplacement de ceux détruits
 - Lors du débardage d’une parcelle privée rue du Montet des dégâts avaient été constatés, une procédure avait été initiée par Monsieur Julien Touzet (ONF) et Bruno Faist afin d’obtenir réparation. La parcelle a été remise en état et un dédommagement est envisagé.
 - La distribution des colis pour nos aînés aura lieu le samedi 18 décembre, rendez vous est donné à 9h à la Mairie
- Suivant l’évolution du contexte sanitaire le repas prévu le mercredi 19 janvier 2022 pourrait être remis en cause, auquel cas en remplacement il serait mis en place une distribution complémentaire de colis courant janvier
- Monsieur le Maire félicite l’ensemble de l’équipe qui a mis en place les décorations de Noël dans tout le village
 - Les vœux du Maire auront lieu le samedi 08 janvier 2022 à 19h, **Pass sanitaire obligatoire**

Le prochain conseil municipal est fixé le **06 janvier 2022**

La séance est levée à 21h55

La Secrétaire

Dominique PERRAGUIN

Le Maire,

Gilles BENOIT

Les Membres

